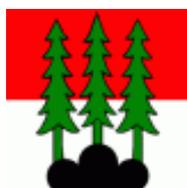




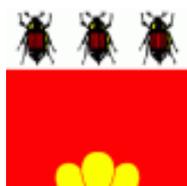
Pully



Paudex



Savigny



Belmont s/
Lausanne

Police Est Lausannois
Rue de la Poste 9
1009 Pully

Tél : 021 721 33 11
Fax : 021 721 33 15
info@police-el.ch
www.police-el.ch

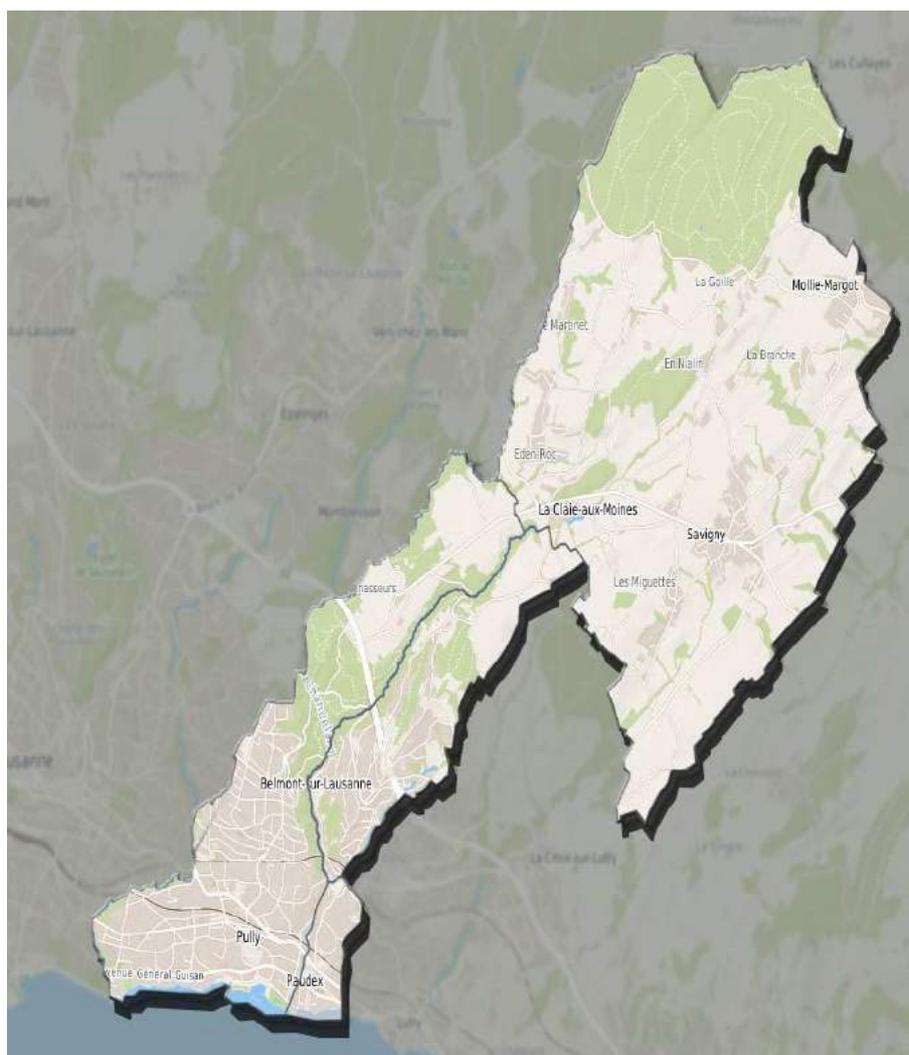
Urgences : 117
Ambulance : 144
Pompiers : 118

Bulletin d'information

N ° 6 - 2016



POLICE EST LAUSANNOIS



Stationnement



Depuis le 1er janvier 2003, les automobilistes suisses doivent posséder un disque de stationnement similaire à celui des pays de l'Union européenne. Ce disque n'indique que l'heure d'arrivée et il est universel puisqu'il peut être utilisé aussi bien en zone blanche que bleue.

Le disque est obligatoire en zone bleue et sur les places désignées par un « P » blanc sur fond bleu et flanqué du symbole « disque de stationnement ». Une plaque complémentaire précise la durée autorisée de parcage (sauf en zone bleue) qui doit être de 30 minutes au minimum.

L'automobiliste doit placer la flèche sur le trait qui suit son heure d'arrivée. Ce qui signifie que s'il gare son véhicule entre 10h01 et 10h30, il devra indiquer 10h30. La même règle est applicable pour les zones à durée prolongée, 6 heures par exemple.

Les jours ouvrables—ainsi que les dimanches et jours fériés, pour autant que cela soit expressément indiqué—les véhicules ne peuvent être parkés que comme suit.

Heure d'arrivée effective	Heure d'arrivée à indiquer	Heure de départ
08.00 - 08.29	08.30	09.30
08.30 - 08.59	09.00	10.00
Etc.		
11.00 - 11.29	11.30	12.30
11.30 - 13.29	Sur le trait suivant A	14.30
13.30 - 13.59	14.00	15.00
17.30 - 17.59	18.00	19.00
18.00 - 07.59	Sur le trait suivant A	09.00



Zone bleue = 1 heure !

Il apparaît utile de rappeler que le parcage sur la voie publique est soumis à quelques contraintes, notamment en ce qui concerne le stationnement dit de « longue durée » en zone blanche qui, contrairement aux croyances populaires, est limité. L'art. 97 du Règlement Général de Police Intercommunal (RGPI) pour les communes de l'association stipule :

*Sauf réglementation spéciale, les véhicules **ne doivent pas stationner de façon ininterrompue plus de 60 heures** consécutives sur les places de parc ou voies publiques ; des exceptions peuvent être accordées dans des cas particuliers.*

Chaque automobiliste est dès lors prié de prendre ses dispositions pour éviter de mauvaises surprises (amende ou dépannage), notamment en cas de travaux planifiés.



Sécurité Publique

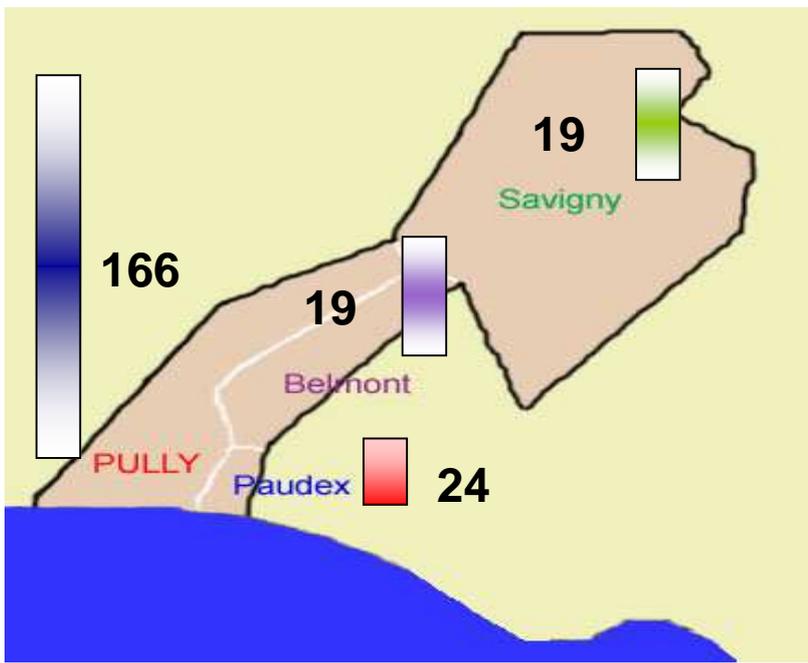
Nombre d'événements gérés par la PEL
durant le mois de juillet 2016 :

569

Notamment pour :

Troubles à l'ordre public et nuisances sonores	24	interventions
Plaintes et Constats judiciaires	73	plaintes
Demandes d'assistance ou à caractère social	201	interventions
Ivresses au volant	18	dénonciations
Accidents de la circulation	31	interventions
Infractions à la LCR	12	dénonciations
Personnes contrôlées/interpellées/arrêtées	128	personnes

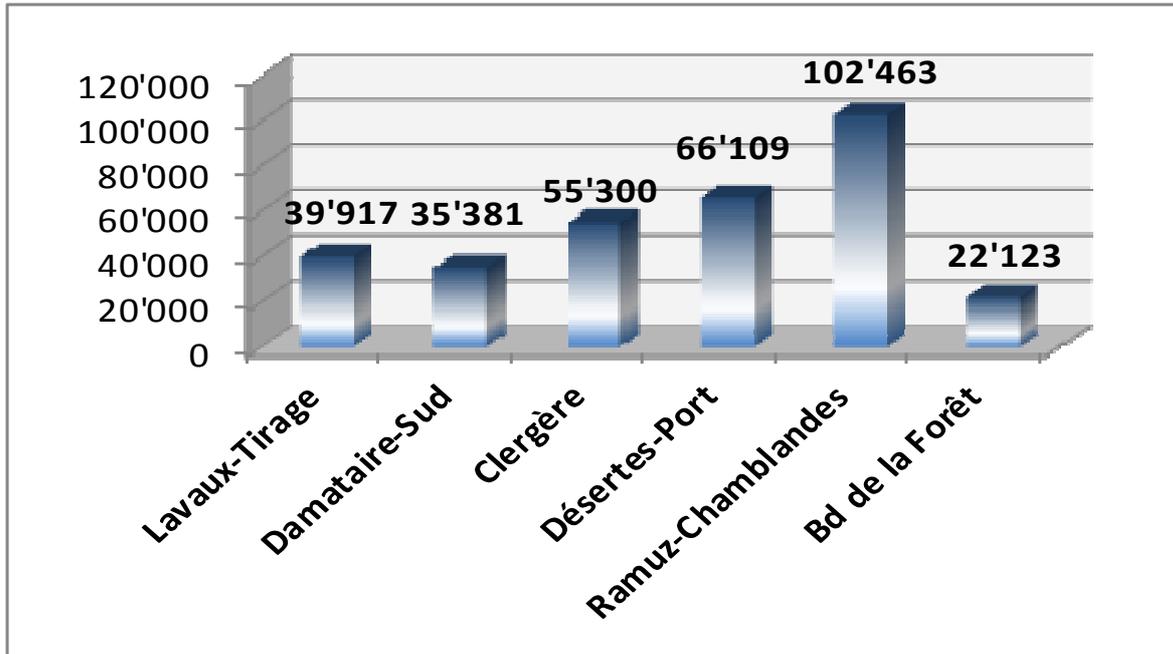
**Interventions
Police-secours par
commune :**



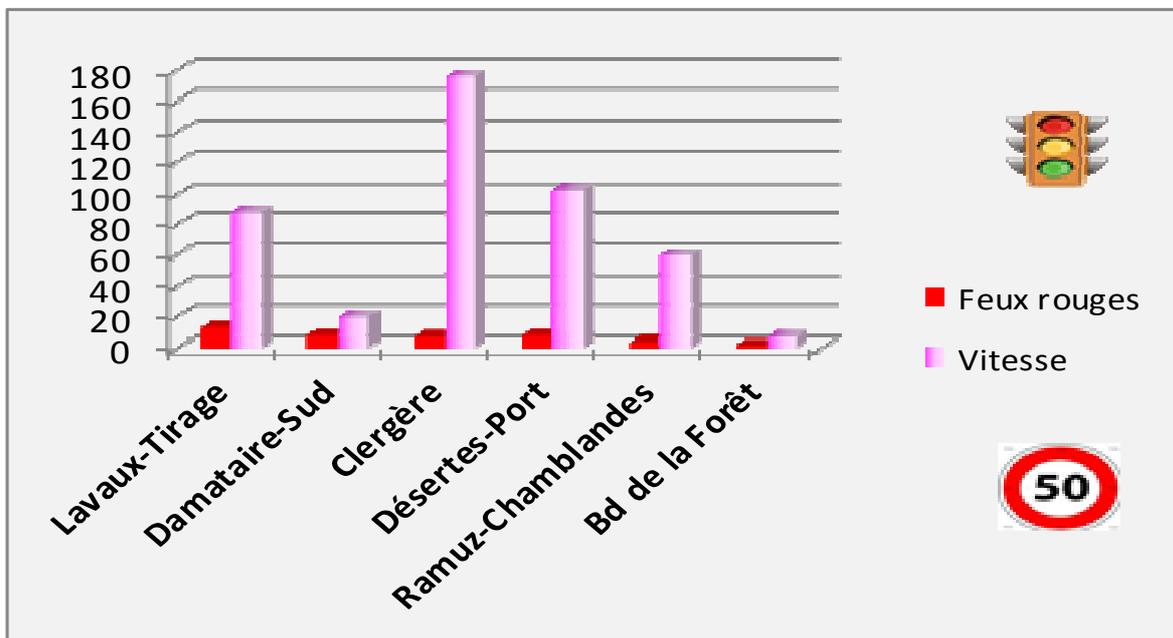


Surveillance Automatique du Trafic Pully

Nombre de véhicules contrôlés



Véhicules en infraction

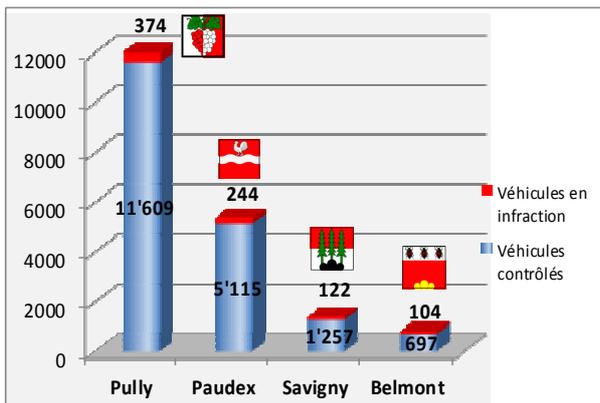


Contrôles radars mobiles

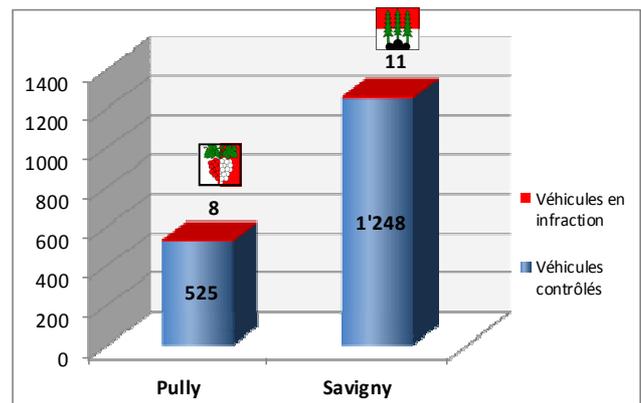


Véhicules en infraction

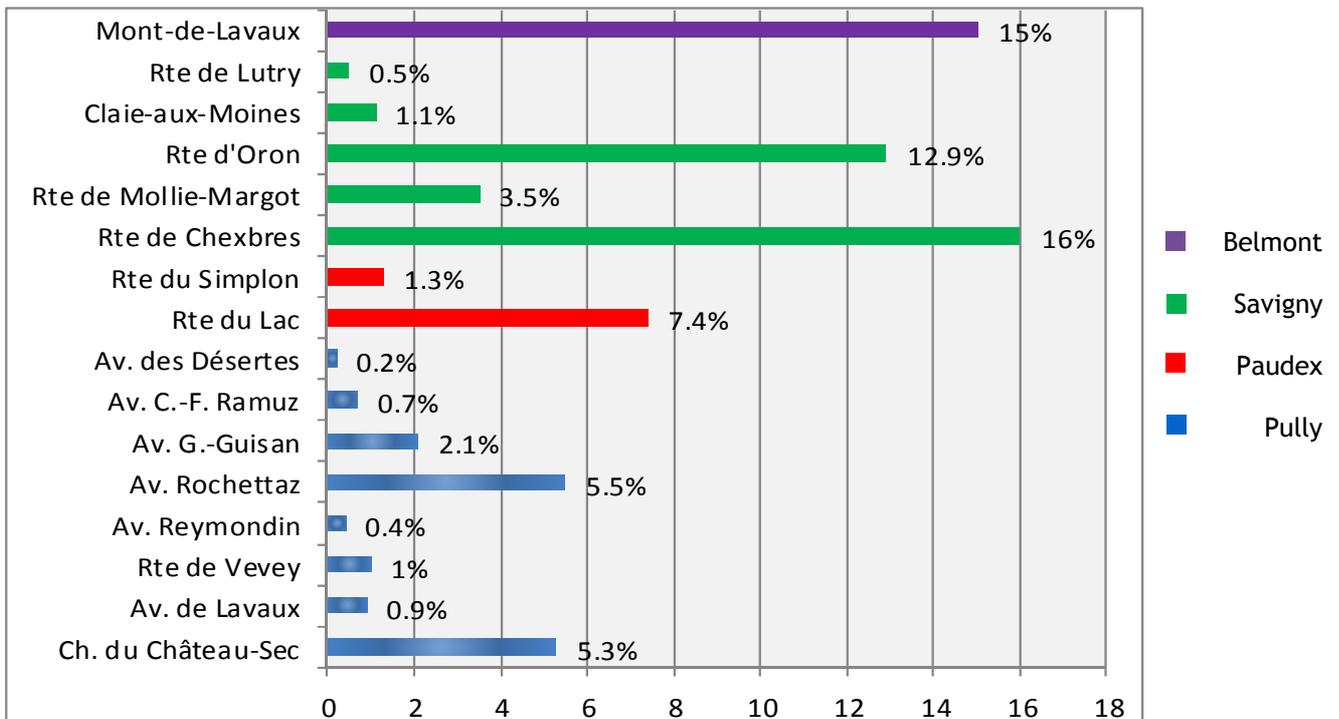
Zone 50 et 60 km/h



Zone 80 km/h



% d'infractions par rue et par commune





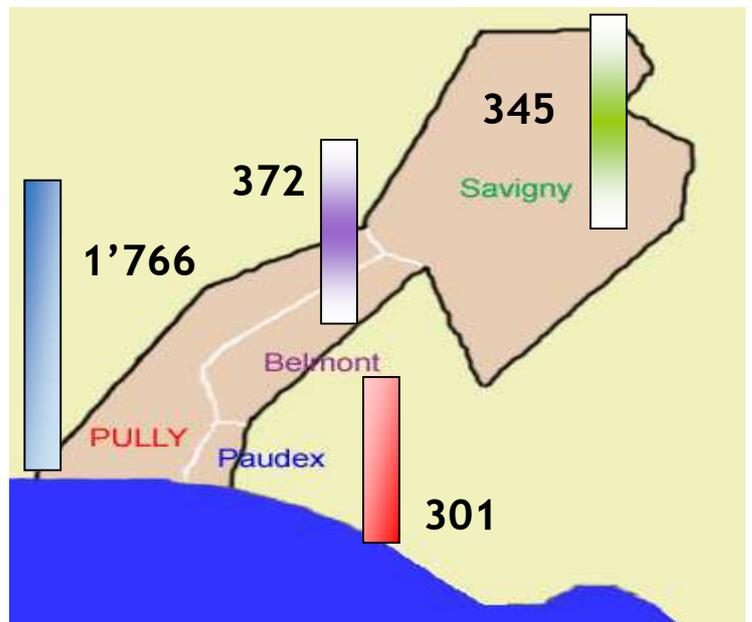
Prévention

2'784 actions préventives

Actions de prévention

Celles-ci comprennent les actions proactives, notamment :

- Présences près des écoles
- Patrouilles pédestres et préventives
- Contacts avec la population, autorités et commerçants
- Gestion des manifestations
- Surveillances



Actions effectuées en juin et juillet



Dans le cadre de la campagne cantonale sur la sécurité des ouvriers travaillant sur les chantiers routiers, la section Police de proximité a procédé à 6 contrôles de circulation sur l'ensemble du territoire afin de sensibiliser les usagers. Ce sont quelque 180 flyers qui ont été distribués lors de ces contrôles.

Une cinquantaine de flyers ont également été distribués les **5 et 27 juillet** sur la place de la Gare ainsi que devant le magasin Coop à Pully, dans le cadre de la prévention contre les cambriolages lors des départs en vacances.

« Roues arrêtées, enfants en sécurité ! » La campagne se poursuit en 2016

Juste à temps pour la rentrée scolaire 2016 le TCS, le bpa–Bureau de prévention des accidents et la police lancent à nouveau la campagne sur le chemin de l'école « **Roues arrêtées, enfants en sécurité !** », en collaboration avec les communes et les écoles.

Au cœur de cette action, le message suivant est adressé aux conducteurs : **les enfants ne traversent la route qu'au moment où les roues du véhicule circulant sont totalement arrêtées.**

Les usagers motorisés sont donc appelés à non seulement ralentir en arrivant devant un passage pour piétons, mais à s'arrêter complètement car, pour les enfants, il est presque impossible d'estimer correctement les vitesses et les distances des véhicules. Des spots radio et TV, ainsi que plus de 600 banderoles, 6'500 affiches et 150'000 blocs post-it portant le sujet de la campagne sensibiliseront dans toute la Suisse les conducteurs à cette nécessité.



Gilets de sécurité et cours pour la sécurité sur le chemin de l'école

Comme l'an passé, le TCS distribue en outre plus de 80'000 gilets de sécurité aux élèves de première classe dans toute la Suisse. Nombre d'enfants se rendant à l'école en trottinette, le TCS se préoccupe également de la sécurité de ce moyen de déplacement. Il finance des ateliers de travail spéciaux au cours desquels les enfants apprennent la technique de conduite et sont informés sur les dangers et risques de ces engins.

La campagne « **Roues arrêtées, enfants en sécurité** » roule avec succès depuis 2015. Selon un sondage représentatif, elle a été perçue et comprise jusqu'ici par plus de 90% des automobilistes.



Roues arrêtées
Enfants en sécurité

**Arrêtez-vous complètement
aux passages piétons.**



Votre police



Gyropode et autres engins



Ils sont dotés d'une roue ou deux, possèdent un guidon ou non, fonctionnent avec un pédalier, mais pas forcément. Eux, ce sont les véhicules à propulsion électrique qui séduisent depuis un printemps ou deux. Pourtant, malgré leur popularité grandissante, le plus grand flou plane sur les dispositions légales qui les entourent. Peuvent-ils circuler sur les routes et doivent-ils, dès lors, être immatriculés ? Nécessitent-ils un âge légal minimum ? La majorité des utilisateurs sont bien incapables de le dire.

Le Conseil fédéral a reconnu, l'an passé, que ces drôles de véhicules étaient difficiles à classer dans les catégories existantes. Les règles de la circulation et les dispositions en vigueur relatives au permis de conduire nécessitaient donc un coup de jeune pour s'y adapter. La plupart de ces moyens de locomotion ont été regroupés dans la catégorie des cyclomoteurs, et doivent se plier aux règles qui s'appliquent à ces véhicules. Les propriétaires de segway ont été les premiers à accueillir cette nouvelle ordonnance avec enthousiasme, puisqu'ils ont enfin obtenu l'autorisation de rouler sur les routes et les pistes cyclables, ce qu'ils demandaient depuis plusieurs années.

Pour les trottinettes ou skateboards électriques, les monocycles gyroscopiques ou les très populaires hoverboards, la situation est plus compliquée. La nouvelle ordonnance les a classés dans la catégorie des cyclomoteurs, les autorisant par conséquent à circuler sur la route, pour les 16 ans et plus (14 ans pour les détenteurs d'un permis M+G). En théorie seulement.

« Les magasins ne sont pas au fait de leurs responsabilités », estime Guido Bielmann. Or, les sanctions pour le consommateur peuvent être lourdes. Celui qui circule avec un véhicule non homologué s'expose à une amende allant jusqu'à CHF 10'000.-. Sans permis, la peine grimpe jusqu'à 3 ans de prison. Autant être prévenu, dès lors que ces véhicules sont souvent vendus au rayon jouets et attirent un public très jeune ! » Ces lois sont prévues pour veiller à la sécurité des usagers de la route et s'éviter des cas potentiellement extrêmement graves. Il est encore trop tôt pour savoir si un de ces engins a déjà été impliqué dans un accident, mais il y a fort à parier qu'en cas de pépin, l'assurance ne couvre pas l'utilisateur de ces « ovnis ».

Du côté de l'OFROU, l'heure est l'observation. Il n'est pas exclu que l'ordonnance soit à nouveau modifiée pour intégrer de nouvelles réalités, comme par exemple l'âge très jeune des utilisateurs. En attendant, la prudence est de mise.



Quelques interventions en bref ... sur notre territoire opérationnel

- Le 1er, peu après minuit, une patrouille est intervenue à la place du Forum, à Savigny, pour des nuisances sonores provenant de la salle communale où un repas de soutien se terminait. Les convives ont été sensibilisés sur le bruit occasionné.
- Le 1er, vers 1130, des individus ont été signalés alors qu'ils s'intéressaient à de la ferraille dans le centre de Savigny.
- Le 6, vers 0335, un feu provoquant d'importants dégâts s'est déclaré à l'écopoint du chemin du Liaudoz à Pully. Le sinistre a été combattu par le SDIS Ouest-Lavaux. Une enquête pénale a été ouverte par le Ministère public de l'Est vaudois.
- Le 9, vers 1700, une personne âgée a été signalée disparue d'un EMS de Pully. Les recherches entreprises ont permis aux policiers de la retrouver peu après au bas du chemin du Liaudoz. Elle a été reconduite dans son établissement.
- Le 10, peu après 0730, une patrouille est intervenue dans un refuge communal pour de la musique diffusée à un volume sonore trop élevé. Les policiers ont demandé aux participants de baisser le volume.
- Le 11, peu après 0100, une personne âgée désorientée a été prise en charge en rue, dans le sud de Pully. Elle a été reconduite à son domicile et confiée aux bons soins de sa famille.
- Le 12, peu après 0700, un accident impliquant un piéton et une automobiliste s'est produit dans le parking d'un commerce, à Paudex. Légèrement blessé, le piéton a été conduit au CHUV par une ambulance. Des investigations sont menées afin de déterminer les responsabilités de chacun.
- Le 12, peu avant 0600, une patrouille a dû intervenir sur un chantier à l'endroit d'un ouvrier qui œuvrait déjà au moyen d'un ... marteau-piqueur. Il a été prié de penser au repos des habitants du quartier.
- Le 13, vers 0610, une patrouille est intervenue au chemin de la Grangette, à Paudex, en raison de la rupture d'une conduite d'eau. La chaussée a dû être fermée à la circulation.
- Le 14, vers 0400, une patrouille est intervenue à la route du Simplon, à Paudex, pour des nuisances sonores provenant d'un appartement.
- Le 15, vers 0120, un individu a chuté alors qu'il cheminait sur le chemin de la Cure, à Belmont-sur-Lausanne. Ce faisant, il a endommagé un véhicule en agrippant son rétroviseur. Les coordonnées de l'intéressé ont été transmises au propriétaire de l'auto.
- Le 15, vers 1100, un individu, qui faisait du porte-à-porte pour quêmander de l'argent, a été interpellé dans un quartier de l'Est de Pully. Il a été laissé aller après les contrôles d'usage.
- Le 16, une patrouille est intervenue vers 0230, dans le centre de Belmont-sur-Lausanne, pour des nuisances sonores. A la demande des policiers, le locataire a baissé le volume de la musique.
- Le 16, peu avant 0700, une patrouille s'est déplacée dans un train, à la gare de Pully, afin de prendre en charge une adolescente sous l'influence de l'alcool. A l'arrivée des policiers, celle-ci avait retrouvé ses esprits.
- Le 16, vers 1020, une patrouille est intervenue pour un accident de la circulation impliquant deux automobiles, à la route de La Claise-aux-Moines, à Savigny. Un train d'intervention des pompiers de Lausanne s'est également déplacé pour nettoyer la chaussée souillée par divers liquides. Aucun blessé n'est à déplorer.
- Le 16, vers 1800, un accident de la circulation s'est produit à l'intersection des routes d'Oron et de Chexbres, à Savigny, entre un motocycliste et un automobiliste. Légèrement blessé, le motard a été conduit au CHUV pour des contrôles.
- Le 17, vers 0130, une patrouille est intervenue dans les hauts de Paudex pour du tapage nocturne provenant du jardin d'une propriété. Le responsable de la soirée a été prié de baisser le volume de la musique.
- Le 18, vers 1110, un accident de la circulation impliquant un motard et une voiture s'est produit sur l'avenue de Lavaux à Pully. Légèrement blessé, le pilote du deux roues a été conduit au CHUV, en ambulance.
- Le 18, vers 1710, un homme a été victime d'un malaise cardiaque sur l'avenue de Lavaux, à Pully. Il a été pris en charge par une ambulance médicalisée et acheminé au CHUV.

Quelques interventions en bref ...

- Le 18, vers 2000, des hydrocarbures se sont échappés d'un bateau amarré au port de Paudex. Les pompiers de Lausanne sont intervenus afin de récolter le polluant.
- Le 20, vers 0415, une patrouille s'est rendue dans un appartement du centre de Pully pour une alarme déclenchée suite à la chute d'une personne âgée. Fort heureusement indemne, la victime a été remise au lit.
- Le 22, vers 1625, une personne est tombée dans un bus TL à Paudex. Sur place, cette personne âgée se plaint de douleurs à la tête. Elle est finalement examinée par le personnel ambulancier venu sur place.
- Le 22, à 1600, un faux sourd-muet importune les passants dans un parking public de Pully. L'intéressé a été contrôlé par une patrouille de police et prié de quitter les lieux.
- Le 22, vers 2245, lors d'une patrouille pédestre préventive au Port de Pully, les policiers ont contrôlé trois jeunes adolescents dont deux étaient en possession de marijuana. Ils ont été dénoncés à l'Autorité compétente et remis à leurs parents.
- Le 25, vers 1900, à Belmont, une locataire entend des cris provenant d'un appartement voisin et s'en inquiète. Les policiers rencontrent deux enfants qui s'amusaient avec une console de jeux.
- Le 26, à 1125, on nous signale une dame coincée dans les toilettes publiques de la gare CFF de Pully-Centre. Sur place, accompagné d'un employé de la voirie, nous avons pu libérer cette personne. La serrure était défectueuse.
- Le 26, vers 1200, deux mendiants sont signalés dans un parking public de Pully. Les policiers rencontrent deux Roumains qui sont priés de quitter immédiatement les lieux.
- Le 26, vers 1750, une personne âgée a chuté sur le quai de Pully-Nord. Blessée, elle a été prise en charge par une ambulance.
- Le 27, à 1020, à Pully, un individu de type "rom" interpelle les piétons à l'arrêt TL de CF Ramuz afin de leur soutirer de l'argent dans le cadre d'une fausse collecte pour des "sourd-muet". Interpellé, il a été prié de quitter immédiatement les lieux.
- Le 27, à 2240, un citoyen signalait une personne cagoulée armée d'un pistolet sur un balcon d'un appartement de Pully. Un important dispositif policier a été mis en place en collaboration avec la gendarmerie. En finalité, il s'agissait de jeunes adultes qui avaient organisé dans leur appartement un petit match de catch. Ils détenaient également un pistolet factice. Ont été sensibilisés sur la portée de leurs actes.
- Le 29, à 1030, une personne âgée a fait une chute de pression devant une banque de Pully. Allongée sur un banc, elle a été prise en charge par une ambulance pour des contrôles.
- Le 29, vers 1200, une patrouille s'est rendue dans un commerce pulliëran où un individu s'adonnait à la mendicité. Interpellé, un montant lui a été prélevé en garantie d'amende. Il a été prié de quitter les lieux.
- Le 30, vers 0200, une patrouille est appelée dans une propriété au Sud de Pully où des gémissements humains se font entendre. Sur place, les policiers rencontrent une personne âgée qui a chuté de son balcon (env. 5m). Souffrant d'une éventuelle fracture à la cheville, elle a été conduite au CHUV.
- Le 30, vers 0415, un informateur nous signale avoir entendu un bris de vitre venant probablement d'un kiosque sis dans le Sud de Pully. Rapidement sur place, les policiers contrôlent une personne suspecte à proximité qui aurait tenté de cambrioler ce commerce.
- Le 30, vers 1350, à Pully, voyant arriver son bus, un client a quitté précipitamment un établissement public. Lors de ce déplacement, il n'a pas vu une vitre du sas d'entrée et l'a percutée violemment. Blessé, il a été conduit en ambulance au CHUV.
- Le 31, vers 0200, une patrouille est intervenue dans les caves d'un immeuble du centre de Pully pour un boiler qui avait explosé. Sur place, le SDIS a dû ventiler les lieux suite à une forte odeur de brûlé.

Pour des raisons de secret d'enquête respectivement de protection de la sphère privée, les événements à caractère judiciaire ou n'ayant pas été portés à la connaissance du public ne sauraient être insérés dans cette rubrique.

*« Servir et Protéger »
« Une police proche de vous ! »*

**Une question ? Une sollicitation ?
N'hésitez pas à nous contacter
7j/7j – 24h/24h**



POLICE EST LAUSANNOIS
Rue de la Poste 9 - 1009 Pully
Tél. : **021 721 33 11**
www.police-el.ch
info@police-el.ch

URGENCE : 117